

Les conditions de validité de la prière

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux.

Les conditions de validité sont les choses qu'il est indispensable d'observer avant d'entamer la prière. Ce sont :

1 -

l'Islam : la prière n'est donc pas valable de la part d'un non musulman

2 -

la distinction : c'est lorsque l'enfant a atteint un âge auquel il comprend la question et sait formuler la réponse. Il est également une condition d'être sain d'esprit et de ne pas être fou.

3 -

la purification des deux hadath : c'est-à-dire avoir le woudou', ne pas avoir eu un petit ni un grand hadath.

4 -

la pureté des vêtements, du corps, de l'emplacement de la prière et de ce que l'on porte sur soi : ainsi si on a dans sa poche un morceau de tissu entaché de najasah et que l'on prie avec, la prière n'est pas valable.

5 -

couvrir sa zone de pudeur : celle des hommes va du nombril aux genoux tandis que les femmes doivent couvrir tout leur corps sauf leur visage et leurs mains.

6 -

celui qui prie doit savoir que le temps de la prière a commencé.

7 -

ne pas croire qu'un des actes obligatoires de la prière est un acte recommandé.

8 -

faire face à la Qiblah : il s'agit de la Ka'bah honorée à La Mecque honorée.

Par conséquent, celui qui délaisse

l'une de ces conditions, sa prière n'est pas valable.